

au cours du débat, trois ou quatre heures à peine avant l'application du règlement de clôture. L'honorable ministre a parlé pendant une heure et demie avant l'application de la clôture. Le peuple canadien doit-il supposer que ce long discours du ministre des Finances était nécessaire pour expliquer et défendre les dispositions du projet de loi avant l'application du règlement de clôture?

S'il était désirable et utile que le ministre des Finances prit part au débat, l'obstruction n'était certes guère prononcée, car le rôle de l'obstruction c'est de retarder indûment l'expédition des affaires au Parlement. Or, quelques heures à peine avant l'application du règlement de clôture, le ministre a jugé à propos de prononcer un discours d'une heure et demie, afin d'expliquer convenablement au Parlement la nature des différentes dispositions du bill. A l'heure qu'il est, toutefois, il soutient que l'application de la clôture était absolument nécessaire. Il avait déclaré, le soir précédent, au cours des remarques qu'a faites l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) que l'article 16 serait laissé en suspens. Il a admis que l'objection, que soulevait l'article en question était très sérieuse et qu'elle serait mise à l'étude. Or, que fit ensuite le ministre des Finances? Après avoir prononcé son long discours, il est sorti de la salle et il n'a jamais consacré une seconde d'attention à l'article incriminé. Il n'a jamais fourni l'occasion à la Chambre de revenir sur le sujet; il a fait appliquer la clôture et l'article qu'il avait promis de revoir et de faire modifier au besoin n'a jamais été retouché. Comment pourrait-il convaincre le peuple canadien qu'il était nécessaire d'appliquer le règlement de clôture avant d'exécuter la promesse qu'il avait faite?

Je prétends donc que l'emploi des recettes provenant de l'exploitation du réseau de nos chemins de fer nationaux devrait être absolument sous la juridiction du Parlement; la motion déposée par l'honorable député de Queen-et-Shelburne renferme la seule méthode à suivre relativement à l'adoption du présent projet de loi, en sorte que l'exploitation de notre réseau national de voies ferrées relèverait absolument et légitimement de la juridiction du Parlement.

M. CLARK (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je regrette de retarder quelques moments les délibérations de la Chambre, mais je vous donne l'assurance que mes observations ne dépasseront pas le cadre

[M. McKenzie.]

des discours limités qui doivent accompagner, à mon avis, l'adoption d'un projet de loi en 3e lecture.

L'honorable chef de l'opposition a lutté vaillamment contre une situation dont il sent lui-même toute la difficulté. Il a conservé toutes les apparences d'un homme aux prises avec des difficultés qu'il a lui-même fait naître, et a avoué qu'il a foi en l'homme dont les opinions ne changent pas avec le vent. J'ai une foi absolue en l'honnêteté de mon honorable ami; je crois réellement qu'il voudrait se persuader qu'il est un homme de cette valeur, et j'admettrai volontiers qu'il l'est pour ainsi dire toujours: il a donné des indices, toutefois, qu'il n'a pas été tout à fait à la hauteur de la situation, dans la présente circonstance.

Je dois dire que pour moi, le principe de la nationalisation n'a pas été en jeu du tout au cours de ce débat. J'ai suivi attentivement les délibérations de la Chambre vendredi soir dernier et encore lundi soir; j'ai vu mon honorable ami se lever et lire les déclarations qu'il avait faites relativement à la nationalisation, au cours de la dernière session. Or, si je me rappelle bien, il a mis dans l'idée de la Chambre qu'il lisait ces déclarations pour établir que son attitude n'a pas varié. Si c'est là l'attitude qu'il a adoptée, elle est parfaitement honorable, bien que, lundi soir, à mon avis, il ait donné de légers indices de vacillation. J'ai peut-être gardé une idée erronée de la situation. J'aurais été heureux de croire qu'il s'en est tenu à l'attitude adoptée vendredi soir. A l'heure qu'il est, je crois que c'est encore l'attitude qu'il a prise vendredi soir; je suis certain, toutefois, que la Chambre a constaté une différence entre l'attitude qu'il avait adoptée vendredi soir et celle qu'il a eue lundi soir. Je suis donc loin d'être favorablement impressionné et édifié, lorsque mon honorable ami se lève et veut nous faire croire qu'il n'est pas un homme à modifier ses opinions avec le vent.

Quant aux remarques qu'a faites mon honorable ami relativement à l'application de la clôture et à la question de savoir s'il y a eu obstruction ou non, je dois des excuses à la Chambre pour revenir sur ce sujet en considération du débat qui s'est déroulé vendredi et lundi soirs.

Quoi qu'il en soit, je crois être en mesure de fournir un exemple qui rendra la tâche excessivement difficile à mon honorable ami, s'il veut nier encore l'existence de l'obstruction.

L'honorable député de Pontiac (M. Cahill) s'est levé à maintes reprises, les traits